**INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE SAINT-MICHEL**68 RUE DU COMMERCE - 75015 PARIS - TÉL : 01 56 08 35 40 - [www.ifmk.fr](http://www.ifmk.fr)

[secretariatstmichel@ifmk.fr](mailto:secretariatstmichel@ifmk.fr)

**RENSEIGNEMENTS CANDIDATS EXTRA-COMMUNAUTAIRE**

**ARTICLE 27**

NOM :       Prénoms :

Nom d’usage (s’il y a lieu) :       Nationalité :

Date de naissance :       Lieu de naissance :

Adresse personnelle en France :

Code postal :       Pays :

Mail :       Tel. Portable :

Baccalauréat (série) :       Année :

DIPLÔME DE KINÉSITHÉRAPEUTE, titre ou certificat :

Année :       Année :

**Dossier à envoyer par mail à** [**secretariatstmichel@ifmk.fr**](mailto:secretariatstmichel@ifmk.fr) **avant le 06 mars 2023 :**

\* Merci de bien indiquer dans OBJET : « CANDIDATURE ART-27 NOM et Prénom »

**1)** Feuille de renseignements complétée avec 1 photo d’identité

**2)** Toutes les pièces demandées pour la composition du dossier :

1. Photocopie d’une pièce d’identité en cours de validité.
2. La photocopie de leur diplôme de masseur-kinésithérapeute ou un titre équivalent.
3. Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme.
4. Un curriculum vitae.
5. Une lettre de motivation.

Les dispositions du point **c.** ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.

***Important****: En cas d’admission, la traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus aux points b. et c. sera demandée.*

**3)** Les épreuves

Les épreuves de sélection sont au nombre de 3, une épreuve d’admissibilité et deux épreuves d’admission.

*Admissibilité*

L’épreuve d’admissibilité aura lieu courant semaine 12 du mois de **mars 2023**.

Une épreuve écrite comportant 5 questions de culture générale (prioritairement dans le domaine du sanitaire et social) - Durée 1h30 - note sur 20 – Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

*Admission*

Les épreuves d’admission auront lieu **mi-avril 2023**

* Épreuve orale durée 30 minutes : entretien en langue française
* Une mise en situation pratique portant sur un sujet de rééducation (1h30 dont 30 minutes de préparation)

**4)** Virement bancaire d’un montant de 200 € (RIB ci-joint)

*Toute inscription à la sélection est* ***DÉFINITIVE*** *et aucun remboursement ne pourra être exigé.*

Fait à       Le

Signature du ou de la candidat(e) avec la mention lu et approuvé :